ASSOCIATION FORESTIERE DU SUNDGAU ET DU JURA ALSACIEN

Président : Monsieur LANG Claude – 10 rue du Stade – 68220 HAGENTHAL-LE-BAS

BULLETIN D'ADHESION 2024

Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Portable :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____ @ _____

ATTENTION, LA plupart des envois se font maintenant par mail.

1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien

Cette adhésion permet également d'être membre de :

- ✓ la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE,
- ✓ du Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

2. Déclare pour l'année 2024, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	**SURFACE PAR COMMUNE** (en ares)
TOTAL DE LA SURFACE (en ares)	

IMPORTANT ***:*** Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…),
- ✓ la surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

☐ **17 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 7,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 3,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

☐ **26 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 14,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 4,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Avec un chèque bancaire de _____ € (*à l'ordre de l'Association Forestière du SUNDGAU et du JURA ALSACIEN)* **pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.**

Le ____ / _____ / _____, Fait à _____

Signature :

Bulletin à retourner au Président :

Monsieur Claude LANG
10 rue du Stade
68220 HAGENTHAL-LE-BAS

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association